

**COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2011**

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Daniel EXBRAYAT, Maire.  
Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Guy FERRET,  
Charles MICHEL (pouvoir à Michel SAUVANT) et de Jean-Paul GIMBERT (pouvoir à  
Philippe OUZOUNIAN) .

A été désigné secrétaire : Michel SAUVANT.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF  
2010 DE LA COMMUNE** (21 pour – 1 abstention)

Fonctionnement : Dépenses : 2 752 933.31 €  
Recettes : 3 500 318.10 € (dont 115 888.22 €, excédent 2009)  
Résultat : 747 384.79 € (excédent 2010)

De cet excédent doit être versé à la section d'investissement en 2011 535 048.19 € prévu en  
2010 ; ce qui donne une affectation de résultat de fonctionnement à porter en recettes 2011  
d'un montant de 212 336.60 € (747 384.79 – 535 048.49).

Investissement : Dépenses : 1 705 937.23 € (dont 632 501.00 € déficit 2009)  
Recettes : 995 651.05 €  
Résultat : 710 286.18 € (déficit 2010)

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF  
2010 DU CENTRE CULTUREL** (à l'unanimité)

Dépenses : 157 789.07 €  
Recettes : 166 025.00 € (dont 3 346.97 €, excédent 2009)  
Résultat : 8 235.93 € (excédent 2010)

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF  
2010 DU CCAS** (à l'unanimité)

Dépenses : 5 946.85 €  
Recettes : 12 699.81 € (dont 3 499.81 €, excédent 2009)  
Résultat : 6 752.96 € (excédent 2010)

**SUBVENTION APE DE FAY LA TRIOULEYRE**

Certaines classes de l'école de Fay la Triouleyre faisant une sortie à Paris, l'association des  
parents d'élèves a acheté les billets de train. Il a été convenu que la commune les prenait à sa  
charge.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser les frais  
sous forme de subvention exceptionnelle à l'APE de Fay d'un montant de 1 700 € qui sera  
imputé au 6574.

## **CONVENTION AVEC LA SNCF**

Toujours dans le cadre des sorties scolaires, la SNCF propose de passer une convention avec la commune pour passer la commande de billets de transports. Ainsi, l'utilisateur du service n'aura plus à payer comptant les billets SNCF. C'est la commune qui paiera après l'achat de ceux-ci. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **REMBOURSEMENT GROUPAMA**

La commune ayant été victime d'un sinistre au centre culturel qui a fait l'objet d'une déclaration à la compagnie d'assurances Groupama. Celle-ci rembourse la somme de 859.54 €.

## **ACOMPTE SUBVENTION ADMR**

Etant donné que le vote des subventions aux associations n'est pas encore fait et qu'une convention est passée avec l'ADMR pour le fonctionnement des Berges Fleuries dans laquelle il est stipulé que l'aide communale serait versée par  $\frac{1}{4}$  chaque trimestre, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 12 000 € correspondant au 1<sup>er</sup> acompte 2011.

## **SUBVENTION A URGENCE AFRIQUE**

Dans le cadre de ses études, un groupe d'élèves de l'Ecole d'Infirmières du Puy en Velay développe une action humanitaire au BENIN. Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 600€ à cette association.